

1/ Inscription

Les cours préparatoires proposés par CELIA sont ouverts aux étudiants à partir de 18 ans. Pour vous inscrire à une formation, veuillez nous faire parvenir les pièces définies à l'art. 2. L'inscription ne sera prise en compte que si le dossier comprend toutes les pièces demandées. A réception des documents, CELIA analysera votre dossier et si votre candidature est retenue vous fera parvenir dans un premier temps par mail les attestations scannées de façon à initier la procédure de demande de visa. Les originaux seront envoyés après réception du paiement des frais d'inscription.

2/ Documents à fournir lors de la préinscription

- CV + lettre de motivation expliquant votre projet d'études
- 1 photo d'identité
- Copie du passeport en cours de validité
- Copie du certificat de naissance (original + traduction)
- Copie d'un diplôme équivalent au baccalauréat français
- Attestation d'admission à l'université (Gaokao pour la Chine) original + traduction
- Attestation du niveau de français (niveau CECR) si le TCF a déjà été passé – niveau minimum requis = B1
- * Pour une inscription en Préparatoire Beaux-arts : Nous faire parvenir en plus des copies représentatives de vos œuvres
- * Pour une inscription en Préparatoire Conservatoire : Nous faire parvenir en plus une vidéo vous montrant en situation (2 représentations souhaitées)

3/ Modalités de paiement

Les frais d'inscription ou frais de dossier sont payables par virement bancaire en euros sur le compte bancaire indiqué à la remise des attestations scannées en précisant **IMPERATIVEMENT** dans le libellé le nom de la personne qui suivra les cours. Les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

Le solde dû pour les frais de scolarité (frais de scolarité déduction faite des frais d'inscription) est payable dans son intégralité par virement bancaire, par chèque bancaire ou en espèces avant le début des cours.

En cas de refus du visa pour l'inscription à une session, l'inscription de l'étudiant est reportée sur les sessions suivantes autant de fois que nécessaire jusqu'à l'obtention du visa. Dans ce cas de figure, les frais d'inscription déjà réglés sont intégralement reportés sur la nouvelle session, de telle sorte que l'étudiant n'ait pas à reverser de nouveaux frais de dossier pour obtenir les attestations originales.

Le montant total des frais de scolarité comprend :

- o la formation
- o les frais d'inscription
- o les supports pédagogiques
- o le transfert vers la résidence à l'arrivée en France
- o l'accompagnement administratif

Ne sont pas compris dans les frais de scolarité et restent à la charge des étudiants :

- o les frais d'hébergement
- o les frais d'assurance Responsabilité Civile et logement
- o et tous les autres frais de vie en France.

4/ Conditions de remboursement

L'annulation d'une inscription doit être faite par lettre écrite avec accusé de réception.

Si l'annulation intervient 30 jours avant le début des cours, un remboursement de 50% des frais d'inscription sera effectué. Toute demande d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le début des cours ne donnera lieu à aucun remboursement.

Toute session commencée est entièrement due et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Si l'attestation d'inscription délivrée par CELIA a permis à l'étudiant d'obtenir des autorités consulaires françaises un visa long séjour, ou, auprès de la préfecture un renouvellement de votre la de séjour, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Par ailleurs, tout changement d'école après obtention du visa ou du renouvellement du titre de séjour grâce aux attestations délivrées par CELIA entraînera la facturation de frais d'annulation correspondant à 60% du montant total des frais de scolarité.

CELIA se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement est incompatible avec le règlement intérieur de l'établissement qui sera remis à l'arrivée et qui devra être accepté par chaque étudiant.

5/ Protection sociale

La protection sociale est obligatoire en France. CELIA accompagnera les étudiants pour établir les démarches auprès des services de la Sécurité Sociale pour être inscrit à la CMU base+complémentaire.